



PAROISSE SAINTE MARIE DES OLONNES

INSCRIPTION PROFESSION DE FOI 2018-2019

Chers parents,

Votre enfant est en classe de CM2, et il est inscrit à la catéchèse. Vous souhaitez l'inscrire pour la préparation à la profession de foi dans le souci d'une éducation chrétienne que vous avez à cœur de lui transmettre. Vous trouverez dans ce dossier toutes les informations utiles : inscription, autorisation parentale, calendrier de l'année 2018 – 2019.

Inscription À NOUS RETOURNER DÈS QUE POSSIBLE ET AVANT LE 7 OCTOBRE 2018.
Pour des raisons d'organisation, les inscriptions trop tardives ne pourront être prises en compte

ATTENTION : L'INSCRIPTION POUR LA PROFESSION DE FOI N'EST PAS PRISE EN CHARGE DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE MAIS S'EFFECTUE AUPRÈS DE LA PAROISSE SAINTE MARIE DES OLONNES (coordonnées ci-dessous).

Ce souhait de votre part ou de la part de votre enfant demande un engagement régulier dans l'accompagnement de cette démarche qu'il ou elle ne peut effectuer sans vous, parents qui êtes leurs premiers éducateurs à la foi.

Pour mieux vous accompagner et vous organiser, vous trouverez ci-joint le calendrier de l'année scolaire concernant les dates de préparation, de recollection et de célébration.

Vous comprendrez donc que la présence régulière de votre enfant est OBLIGATOIRE aux dates établies et nous comptons sur votre disponibilité lors de ces temps forts. En cas d'impossibilité, nous vous remercions d'en informer dès que possible le service de catéchèse dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous.

Nous serons heureux de vous accueillir et de répondre à toutes vos questions lors de :

La réunion d'information qui aura lieu le 11 octobre 2018 de 19h00 à 20h30, SALLE SAINT PIERRE (A CÔTÉ DE L'ÉGLISE SAINT PIERRE), RUE DES DEUX-PHARES AUX SABLES D'OLONNE,

Dans cette attente, nous vous souhaitons une bonne rentrée et une bonne année scolaire.

Soyez assurés de notre dévouement et de nos prières pour vos familles,

Cordialement,

Abbé Côme de Brisoult, prêtre référent
Bénédicte Bretéché, responsable catéchèse



PAROISSE SAINTE MARIE DES OLONNES

CALENDRIER PROFESSION DE FOI
2018 – 2019

Dimanche 7 octobre 2018

Messe de rentrée

10h30 – 11h30

Eglise Saint-Pierre

Rue des Deux-Phares aux Sables d'Olonne

- jeudi 11 octobre 2018 : réunion d'information pour les parents. Salle Saint Pierre, à côté de l'église Saint-Pierre, rue des Deux-Phares aux Sables d'Olonne. 19h00 - 20h30.

- Dimanche 11 novembre 2018

TEMPS FORT – **PRÉSENCE OBLIGATOIRE**

1^{ère} étape préparation profession de foi. Eglise Saint Pierre

9h15 – 10h15 : enseignement en petits groupes accompagnés par des catéchistes.

10h30 – 11h30 : messe des familles

11h30 – 12h00 : temps de convivialité, goûter, apéro

- Dimanche 09 décembre 2018

Messe des familles – PRÉSENCE CONSEILLÉE

Eglise saint Pierre 10h30 – 11h30

- Dimanche 13 janvier 2019

TEMPS FORT – **PRÉSENCE OBLIGATOIRE**

2^{ème} étape profession de foi. Eglise Saint Pierre

9h15 – 10h15 : enseignement en petits groupes accompagnés par des catéchistes.

10h30 – 11h30 : messe des familles

11h30 – 12h00 : temps de convivialité, goûter, apéro

- Dimanche 3 février 2019

Messe des familles – PRÉSENCE CONSEILLÉE

Eglise saint Pierre 10h30 – 11h30

- Dimanche 10 mars 2019

TEMPS FORT – **PRÉSENCE OBLIGATOIRE**

3^{ème} étape préparation profession de foi. Eglise Saint Pierre

9h15 – 10h15 : enseignement en petits groupes accompagnés par des catéchistes.

10h30 – 11h30 : messe des familles

11h30 – 12h00 : temps de convivialité, goûter, apéro

- Jeudi 4 avril 2019

Réunion bilan première étape de la préparation. Perspectives et informations pour la deuxième étape et la célébration de la profession de foi. Salle Saint Pierre, à côté de l'église Saint-Pierre, rue des Deux-Phares aux Sables d'Olonne de 19h00 à 20h00.

- Dimanche 28 avril 2019

TEMPS FORT – **PRÉSENCE OBLIGATOIRE**

4^{ème} étape préparation profession de foi. Eglise Saint Pierre

9h15 – 10h15 : enseignement en petits groupes accompagnés par des catéchistes.

10h30 – 11h30 : messe des familles

11h30 – 12h00 : temps de convivialité, goûter, apéro

- Samedi 8 et dimanche 9 juin 2019

Récollecion Profession de foi. Lieu et horaires à définir. Prévoir un pique-nique pour les deux jours. Les enfants rentrent chez eux en fin de journée. **PRÉSENCE OBLIGATOIRE SUR DEUX JOURS**

LA CÉLÉBRATION DE LA PROFESSION DE FOI AURA LIEU :

LE DIMANCHE 16 JUIN 2019 LIEU À DÉFINIR

MESSE D'ACTION DE GRÂCE LE DIMANCHE 30 JUIN 10H30 EGLISE ST PIERRE



PAROISSE SAINTE MARIE DES OLONNES

INSCRIPTION PROFESSION DE FOI
2018 – 2019

Mr (nom, prénom).....

Mme (nom, prénom).....

Situation parentale : Mariés divorcés veuf(ve) en couple

souhaite(nt) inscrire pour la préparation de la Profession de foi

notre fils/ Fille (nom, prénom) :.....

Date de naissance :

Ecole :Ville :Classe :

Adresse postale.....

Téléphone Portable (indiquer s'il s'agit de celui du père ou de la mère).....Téléphone fixe.....

Adresse courriel : (sur laquelle les informations aux parents seront envoyées).....

JE VERSE LA SOMME DE 20 EUROS PAR ENFANT POUR L'ANNÉE 2018-2019 qui comprend l'achat du livret de profession de foi, les goûters, les frais engagés lors du week-end de recollection auprès de la communauté religieuse qui accueille le groupe d'enfants.

REGLEMENT

- PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE PAROISSE SAINTE MARIE DES OLONNES
- ESPÈCES

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné Mr, Mme.....

Ayant autorité parentale sur l'enfant :

- ✓ Autorise à participer aux activités dans le cadre de la préparation à la profession de foi et de la catéchèse paroissiale
- ✓ Autorise en cas de nécessité, les responsables à prendre toute décision médicale d'urgence en accord avec les services médicaux.
- ✓ Autorise l'utilisation par la Paroisse Sainte-Marie des Olonnes, au titre de sa communication, de photographies prises ou de documents filmés durant les activités de la catéchèse paroissiale

Personnes à contacter en cas de nécessité :

Mr/Mme :Tél.

Mr/Mme :Tél.

Recommandations utiles (difficultés de santé, allergies, régime alimentaire).....
.....
.....

Date et Signature des parents :

Inscription et autorisation parentale accompagnées du règlement à renvoyer **avant le 7 octobre 2018**